RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00529
Numéro SIREN : 800 914 160
Nom ou dénomination : ABF

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt 2257

ABF
Société par actions simplifiée au capital social de 270.000 euros
ZAC de Bel Air 14-16 avenue Joseph Paxton,
77164 Ferrières-en-Brie
800 914 160 R.C.S. Meaux

(ci-après la ***Société***) (hereinafter the ***Company***)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 9 FEVRIER 2022

DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER TAKEN BY WAY OF PRIVATE DEED DATED 9 FEBRUARY 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février,

La société **Aryzta France**, une société par actions simplifiée ayant son siège social sis ZAC de Bel Air, 14-16 Avenue Joseph Paxton, 77164 – Ferrières en Brie (France) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification unique 479 752 131 R.C.S. Meaux, associé unique de la Société (l'***Associé Unique***), dûment représentée à l'effet des présentes,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- révocation de Monsieur Frédéric Giraud de son mandat de président de la Société ;
- nomination de Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien) en qualité de président de la Société ; et
- pouvoir pour les formalités.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes

The year two thousand and twenty-two, on 9 February,

Aryzta France, a French *société par actions simplifiée* having its registered office located at ZAC de Bel Air, 14-16 Avenue Joseph Paxton, 77164 – Ferrières en Brie (France), registered under number 479 752 131 R.C.S. Meaux, sole shareholder of the Company (the ***Sole Shareholder***), duly represented for the purposes hereof,

has taken the decisions relating to the following agenda:

- removal of Mr. Frédéric Giraud from his position as president (*président*) of the Company;
- appointment of Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien) as president (*président*) of the Company; and
- power of attorney for formalities.

All the documents required by law and the articles of association were made available to the Sole Shareholder prior to the adoption of these decisions, which it

décisions, ce que celui-ci reconnait expressément, en ce compris notamment :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- la lettre en date du 25 janvier 2022 adressée à Monsieur Frédéric Giraud par laquelle l'Associé Unique l'a informé des motifs susceptibles de le conduire à éventuellement prononcer sa révocation de son mandat de président de la Société, et l'a invité à lui faire part de ses observations au cours d'une réunion devant se tenir le 31 janvier 2022 à 18 heures (la ***Lettre d'Invitation à Formuler des Observations***) ;
- la lettre en date du 1er février 2022 adressée au président de la Société et au commissaire aux comptes de la Société les informant du projet d'adoption des présentes décisions ; et
- la lettre d'acceptation en date du 9 février 2022 de Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien) du mandat de président de la Société,

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

expressly acknowledges, including in particular:

- the Company's articles of association currently in force;
- the letter dated 25 January 2022 sent to Mr. Frédéric Giraud whereby the Sole Shareholder informed him of the reasons likely to lead it to possibly decide to remove him from his position as president (*président*) of the Company, and invited him to comment on them during a meeting to be held on 31 January 2022 at 6pm (the ***Letter of Invitation to Comment***);
- the letter dated 1 February 2022 sent to the president of the Company and to the statutory auditor of the Company informing them of the proposed adoption of these decisions; and
- the letter of acceptance dated 9 February 2022 of Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien) of the position of president (*président*) of the Company

The Sole Shareholder has taken the following decisions:

<u>Première décision</u>
Révocation de Monsieur Frédéric Giraud de son mandat de président de la Société

L'Associé Unique, prend acte des échanges intervenus entre l'Associé Unique de la Société et Monsieur Frédéric Giraud, et notamment de l'appel de Monsieur Frédéric Giraud à Monsieur Julien Gromb, directeur général de l'Associé Unique, intervenu à 18h02 en

<u>First decision</u>
Removal of Mr. Frédéric Giraud from his position as president (*président*) of the Company

The Sole Shareholder, acknowledges the exchanges between the Sole Shareholder of the Company and Mr. Frédéric Giraud, and in particular of the call from Mr. Frédéric Giraud to Mr. Julien Gromb, Managing Director of the Sole Shareholder, which took place at 6.02 pm

date du 31 janvier 2022, informant Monsieur Julien Gromb que Monsieur Frédéric Giraud ne jugeait pas utile de participer à la réunion organisée par visioconférence à 18 heures le 31 janvier 2022 portant sur son éventuelle révocation de son mandat de président de la Société, réunion dont il avait été informé par la Lettre d'Invitation à Formuler des Observations, en raison du fait qu'une réunion similaire s'était tenue plus tôt dans l'après-midi à 17h entre Monsieur Frédéric Giraud et les représentants légaux de l'Associé Unique en lien avec son éventuelle révocation de ses fonctions de président de l'Associé Unique et que lors de cette réunion, que Monsieur Frédéric Giraud avait pu y présenter ses observations et commentaires et que par conséquent il estimait ne pas avoir de commentaires additionnels à apporter lors de la réunion de 18h dès lors qu'il estimait que son contenu serait identique à celui de la réunion de 17h.

L'Associé Unique prend acte qu'il existe un désaccord manifeste et persistant entre l'Associé Unique et Monsieur Frédéric Giraud, président de la Société sur les choix stratégiques et les décisions prises par le Groupe auquel appartient la Société et sa direction.

En conséquence, l'Associé Unique décide, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, de révoquer avec effet immédiat à compter des présentes :

- **Monsieur Frédéric Giraud**, né le 15 février 1961 à Savigny-sur-Orge (France) et demeurant au 22 Domaine des Bois Jarçy, 91480 Varennes-Jarcy,

de son mandat de président de la Société, au motif de leur désaccord sur les choix stratégiques et les décisions prises par le

on 31 January 2022, informing Mr. Julien Gromb that Mr. Frédéric Giraud did not consider it useful to take part in the meeting organised by videoconference at 6pm on 31 January 2022 concerning his possible dismissal as president of the Company, of which he had been informed by the Letter of Invitation to Comment, due to the fact that a similar meeting had been held earlier in the afternoon at 5pm between Mr. Frédéric Giraud and the legal representatives of the Sole Shareholder in relation to his possible dismissal from his duties as president of the Sole Shareholder and that during this meeting, Mr. Frédéric Giraud had been able to present his observations and comments and that consequently he considered that he did not have any additional comments to make at the 6pm meeting since he considered that its content would be identical to that of the 5pm meeting.

The Sole Shareholder acknowledges that there is a clear and persistent disagreement between the Sole Shareholder and Mr. Frédéric Giraud, president of the Company, on the strategic choices and decisions of the group the Company belongs and its management.

Consequently, the Sole Shareholder decides, in accordance with article 14 of the Company's articles of association, to remove with immediate effect as from the date hereof:

- **Mr. Frédéric Giraud**, born on 15 February 1961 (France) and residing at 22 Domaine des Bois Jarçy, 91480 Varennes-Jarcy,

from his position as president (*président*) of the Company, on the basis of their disagreement on the strategic choices and decisions of the group the Company belongs and its management.

Groupe auquel appartient la Société et sa direction.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

This decision is adopted by the Sole Shareholder.

<u>Deuxième décision</u>
Nomination de Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien) en qualité de président de la Société

Connaissance prise de la lettre d'acceptation des fonctions de président remise par Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien), l'Associé Unique, **décide** de nommer, conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, avec effet à la date des présentes, à titre gratuit et pour une durée indéterminée conformément aux statuts de la Société :

- **Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien),** née le 15 mai 1974 à Waterford et demeurant Aloft, old bray road, foxrock, Dublin 18, Irlande D18W2R2,

en qualité de président de la Société en remplacement de Monsieur Frédéric Giraud (à la suite de l'adoption de la première décision des présentes).

Madame Rhona Shakespeare (née O'Brien) a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de président de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

<u>Second decision</u>
Appointment of Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien) as president (*président*) of the Company

Having read the terms of the letter of acceptance of the position of president (*président*) from Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien), the Sole Shareholder, **decides** to appoint, in accordance with article 14.1 of the Company's articles of association, with effect from the date hereof, with no remuneration and for an unlimited term in accordance with the articles of association of the Company:

- **Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien)**, born on 15 May 1974 in Waterford and residing at Aloft, old bray road, foxrock, Dublin 18, Ireland D18W2R2,

as president (*président*) of the Company in replacement of Mr. Frédéric Giraud (following the adoption of the first decision hereof).

Mrs. Rhona Shakespeare (née O'Brien) has indicated in advance that she accepts her appointment as President of the company and has declared that she meets all the conditions required by law and regulations for the exercise of this mandate.

This decision is adopted by the Sole Shareholder.

<u>Troisième décision</u>
Pouvoirs pour les formalités

<u>Third decision</u>
Power of attorney for formalities

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

The Sole Shareholder hereby confers to the holder of an original, a copy or certified extract of these minutes all powers to carry out any formality.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

This decision is adopted by the Sole Shareholder.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associé Unique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil par le biais de la plateforme www.docusign.com.

These minutes were drawn up based on the foregoing and, after reading, executed electronically by the Sole Shareholder in accordance with the provisions of articles 1366 and *seq.* of the French civil code on the platform www.docusign.com.

JULIEN GROMB

Aryzta France
Par/by : Julien Gromb